



Comité
Départemental
d'Action
Laïque

-CDAL-

1962 à nos jours....2012



Sommaire

A

1962-
2012



p.3

50 ans d'action pour la Promotion de l'enseignement public

B

1962-
2012



p.7

Les grandes étapes de l'activité du Comité Départemental d'Action Laïque

C

1962-
2012



p.13

La réouverture des écoles publiques

D

Rentrée
2012



p.15

Les communes sans école publique dans le département

ÉDITO

Le Comité Départemental d'Action Laïque, déclinaison locale du CNAL, est composé des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale), de la FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves), de la Fédération des Amicales Laïques (Ligue de l'Enseignement) et de deux organisations syndicales : l'UNSA-Éducation et le Syndicat des Enseignants.

En Loire-Atlantique, depuis 50 ans, le CDAL n'a cessé d'œuvrer pour le développement de l'École Publique. Le document que nous vous proposons retrace les grandes étapes de l'action menée pour son rayonnement. C'est le passé, dira-t-on. Certes, mais c'est en sachant d'où l'on vient qu'il est plus facile de savoir où l'on va, comme le rappelle le dicton.

Et nombreux sont dans notre département les militants laïques qui tiennent à réaffirmer le rôle majeur de l'École Publique pour former des citoyens, construire l'unité nationale et favoriser la cohésion sociale, en participant à la réduction des inégalités.

La « liberté de l'enseignement », à l'origine celle du citoyen qui a des droits, a été détournée au profit des familles, pour ensuite glisser vers la liberté d'entreprendre, avec l'aide de l'Etat, récupérée essentiellement par l'enseignement privé catholique au profit de ses écoles particularistes, concurrentielles de l'enseignement public.

La laïcité de l'Etat, repère si apprécié dans notre société du 21^{ème} siècle, c'est aussi la laïcité de l'École. Continuons à la préserver jalousement.

Avec le CDAL et ses organisations, continuons le combat pour que l'école de la République, gratuite, au service de tous, soit partout présente en Loire-Atlantique, de la maternelle au lycée, parce qu'elle est l'école qui rassemble la grande majorité des jeunes, sans aucune distinction, celle qui est garante du respect de toutes les opinions, en un mot celle de la liberté !

Thierry BOLZER

Jonathan KERMORVANT

Président du CDAL

Secrétaire du CDAL

44cdal@gmail.com

Sources : ce document a pu être élaboré à partir de statistiques officielles (Éducation Nationale), des archives de la FAL (Revue vie Laïque), de l'UNSA, de renseignements obtenus dans les mairies et de témoignages oraux.

A-

1962-2012 : 50 ANS D'ACTION POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

A1 - Rappel historique :

La loi du 30 octobre 1886 exigeait que toute commune possède au moins une école publique. Les archives regorgent de documents et prises de position des pouvoirs locaux, en Loire-Inférieure, demandant l'abrogation de cette loi, et ce durant plusieurs décennies.

Malgré tout, avant 1920, quasiment chacune des 221 communes était dotée d'une école publique, concurrencée la plupart du temps par une école privée. Des hameaux importants, éloignés des centres-bourgs, étaient parfois également dotés d'une école publique. Ainsi à Plessé, Donges, Crossac... Cette situation a perduré jusqu'à la fin des années 1930.

La guerre 1914-1918 marque une coupure dans l'histoire scolaire. En effet, les partisans de l'un ou l'autre système d'enseignement se saisissent de tout événement (guerre, élection locale ou nationale) pour affaiblir le camp adverse. Une autre coupure dans le département intervient avec l'installation d'un évêque extrêmement déterminé en faveur de l'enseignement privé catholique (que l'on avait pris l'habitude d'appeler l'enseignement « libre »). Sous son influence, et avec l'aide de la Fédération nationale de l'enseignement catholique (le rassemblement de 1925 regroupe 80 000 personnes à Nantes), de 1920 à 1940, une centaine d'écoles privées sont créées, alors que 30 écoles publiques ferment.

Sous le régime de Vichy, très favorable à l'enseignement privé, ce dernier continue sa progression. Du fait de la concurrence public-privé, certaines écoles, à faible effectif, fonctionnent à cette époque en classe unique. M. Gendre, président de l'Association des Garderies scolaires de Nantes, attaché à l'école publique, déclarait le 10 avril 1945 :

« Pour que l'école laïque ait résisté aux coups reçus, il fallait qu'elle fût un organisme très sain. Et pour que la France se soit révélée telle qu'elle est en 1940-1945, il est bon de rappeler que l'école laïque qui l'a faite tout de même en grande partie, cette France, mérite bien quelque respect, et qu'elle a droit à la paix, elle aussi ».

Après la Libération, l'école privée, s'appuyant sur un clergé nombreux et influent et sur de riches congrégations, accueille une majorité des élèves, garçons et filles. **A cette époque (1945), les écoles publiques ne regroupent que 36,58% des élèves, garçons et filles.** L'enseignement public rassemble, pour une bonne partie, les enfants des familles pauvres, tant en milieu urbain qu'en secteur rural, mais également des fils et des filles de familles républicaines et parfois marquées à gauche.

A la fin des années 1940 le nombre de familles qui retrouvent le chemin de l'enseignement public augmente sensiblement (début de la reconstruction de Nantes et Saint-Nazaire...). **En 1949, l'enseignement public regroupe 43,14% des élèves.**

Mais l'hémorragie se poursuivant, on ferme les écoles publiques dans plusieurs dizaines de communes rurales. La baisse de la natalité, l'exode vers le milieu urbain, accentuent le phénomène, d'autant que l'instabilité du personnel enseignant (jeunes institutrices et instituteurs, parfois suppléants, nommés pour un an), ne favorise pas l'enracinement durable de l'enseignement public en milieu rural.

Aussi, en 1954, le taux d'élèves accueillis dans l'enseignement public, redescend à 40,60%.

Au cours des années 1960 et suivantes, ce sont encore 10 écoles publiques de hameaux qui fermeront et 11 écoles de chefs-lieux. En 1969, de 90 à 99 % des enfants scolarisés dans les écoles primaires des cantons de St-Père-en-Retz, Machecoul, St-Philbert, Aigrefeuille le sont dans le privé. Cette année 1969 marque l'apogée de la présence de l'école privée dans les campagnes de Loire-Atlantique. Et pourtant, les effectifs de l'école publique remontent, grâce à la création de nombreux groupes scolaires dans les zones urbaines (Nantes et Saint-Nazaire). Ainsi, l'année 1970 marque un coup d'arrêt au développement de l'enseignement privé dans le département et le retour des familles vers l'enseignement public, avec 56.67 % des élèves scolarisés dans les écoles de la République.

Et pourtant, cette même année 1970, il y a **encore 42 communes sans école publique**. (1 commune sur 3 de plus de 1 000 à 2 000 habitants en est dépourvue.).

A2 - Le renforcement de l'Ecole Publique et sa renaissance en milieu rural

De la Libération à 1960, les forces laïques s'organisent. Un Cartel national est formé en 1947. Des Etats généraux de défense laïque se tiennent le 18 juillet 1948.

En effet, les partisans de l'enseignement confessionnel tentent de faire inscrire, dans le préambule de la Constitution, le principe de la liberté de l'enseignement que, du reste, personne n'a jamais mis en cause. La liberté de l'enseignement existe, mais l'Etat ne pourvoit qu'au financement de l'enseignement public. Or les tenants de l'enseignement confessionnel veulent obtenir de l'Etat le même financement public. Un début de financement public du reste est obtenu en application du décret Ponsot-Chapuis et des lois Marie et Barangé.

L'opposition à ces mesures est menée au niveau national. Le soutien financier de l'Etat à l'enseignement privé ne peut être toléré alors que, dans certaines régions de France, et c'est le cas dans l'Ouest, des écoles publiques ferment...

En 1948, se tiennent, à Paris, les Etats Généraux de la France Laïque et en 1951, naît le Comité national de défense laïque.

Localement, dans notre département, les défenseurs de l'Ecole Laïque « pensent qu'elle est en danger ». (1947).

A partir de la rentrée 1947, le Cartel d'Action Laïque se réunit chaque mois, à la Bourse du Travail, à Nantes.

En 1949, il regroupe 5 000 personnes à Nantes lors d'un rassemblement.

En 1951, dans un climat délétère dont l'école publique est victime, une municipalité du Choletais refuse d'installer les instituteurs nommés par l'administration. Le 4 décembre est organisé le rassemblement laïque de Cholet, pour le grand ouest soixante cars de Nantes, avec des milliers de militants.

*En 1959, 80 000 personnes se réunissent à Nantes, 25 000 à Saint-Nazaire : c'est la mobilisation pour faire échec aux projets gouvernementaux visant à reconnaître et financer l'enseignement privé, au détriment de l'école publique. Et après le vote de la loi Debré en décembre 1959, on s'active à organiser la pétition nationale qui obtient **115 647 signatures** en Loire-Atlantique.*

***1 300 personnes** montent à Vincennes, en juin 1960, pour rejoindre les dizaines de milliers de militants prononçant le « **Serment de Vincennes** ». De cette mobilisation naîtra, quelques mois plus tard, le **Comité Départemental d'Action Laïque**, réplique locale du CNAL (Comité National d'Action Laïque), officialisé en 1953.*

Comment, par ailleurs, ne pas mentionner l'apport des réseaux de solidarité qui se sont créés et développés dès 1945 pour soutenir l'Ecole Publique en milieu rural : le plus important, « l'Institution », le Comité des Ecoles déshéritées :

- le réseau national qui vient en aide aux écoles pour apporter livres, fournitures scolaires, parfois crédits. Ainsi, en 1950, venu dans l'Ouest, chez nous, le major de l'Ecole Normale d'Aix en Provence parle devant ses professeurs et ses condisciples de « *la grande misère des écoles bretonnes, au fil des souvenirs d'un voyage au pays de la laïcité militante* ».

Les Eclaireurs de France de Lorraine, quant à eux, ont « adopté » pendant plusieurs années des écoles de la Loire-Inférieure.

- quant au réseau local, il est animé par des militants très actifs autour de la FAL et des cercles d'instituteurs : on organise le concert des écoles déshéritées chaque année à la Bourse du Travail, où se retrouve la grande famille des enseignants et des amicalistes, on sollicite les amicales laïques, les communes « laïques » pour fournir mobilier, matériel pédagogique et crédits aux écoles rurales, aides dont certaines ont bénéficié jusque dans les années 1980.

A3 - Le Comité Départemental d'Action Laïque est opérationnel en Loire-Atlantique à partir de 1962 et se compose de 5 organisations :

- Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)
- La Fédération des Amicales Laïques (FAL)
- La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)
- Le Syndicat des Enseignants (SE)
- L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

(A l'origine, ces deux dernières composantes étaient le Syndicat National des Instituteurs et la Fédération de l'Education Nationale)

A l'image du fonctionnement du CNAL, la présidence du CDAL est tournante annuellement.

Par contre, le secrétariat est tenu par le SE-UNSA.

L'existence même et toute l'action du CDAL, depuis 50 ans, ce n'est pas la lutte contre une croyance, quelle qu'elle soit. Chaque être humain doit garder la liberté de ses opinions, de croire ou de ne pas croire.

Le fondement de son action, c'est le respect des grandes valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité. Tout citoyen est libre de ses opinions, de ses croyances. Devant les impératifs de l'instruction et de l'éducation, les citoyens doivent être égaux. Le brassage de tous les enfants, dans une même école, dès leur prime jeunesse, n'est-il pas le meilleur gage de fraternité ?

Le CDAL s'est donc toujours battu et se bat pour que chaque jeune ait la possibilité, au plus près de son domicile, d'être scolarisé à l'Ecole Publique. Ce faisant, il ne fait qu'exiger l'application de la loi : la loi du 30 octobre 1886 rappelée et renforcée par la loi du 10 juin 1985, presque un siècle plus tard.

D'autre part, en demandant l'utilisation exclusive des fonds publics pour le service public, le CDAL a anticipé le risque de marchandisation de l'école qui est présent en ce début du XXIème siècle, avec la création de plus en plus fréquente d'écoles particularistes, fondées sur des motifs religieux, linguistiques ou...mercantiles.

« *En défendant la laïcité de l'École et de l'Etat, luttons-nous contre des moulins à vent ? N'y a-t-il vraiment aucune menace sérieuse susceptible d'atteindre, non pas les aspects superficiels, mais les fondements de notre société civile et de remettre en cause, par delà l'École, les grandes conceptions sociales que sont le respect de l'esprit humain et de la liberté de conscience ? Et j'insiste en passant sur ce point : le fond du problème dans le contexte actuel a un caractère plus social que religieux. Ce n'est qu'accidentellement et parce que la hiérarchie catholique a mis la foi des croyants au service de ses initiatives que le caractère religieux est apparu au premier plan.* »

Ces propos, tenus en 1960, après l'adoption de la loi Debré pourvoyant au financement de l'enseignement privé, par Clément Durand, secrétaire général du CNAL, ne sont-ils pas toujours d'une actualité brûlante ?

Ils ne font que reprendre ce qu'avaient dit avant lui Condorcet, Victor Hugo, Aristide Briand, Jean Jaurès... et bien d'autres.

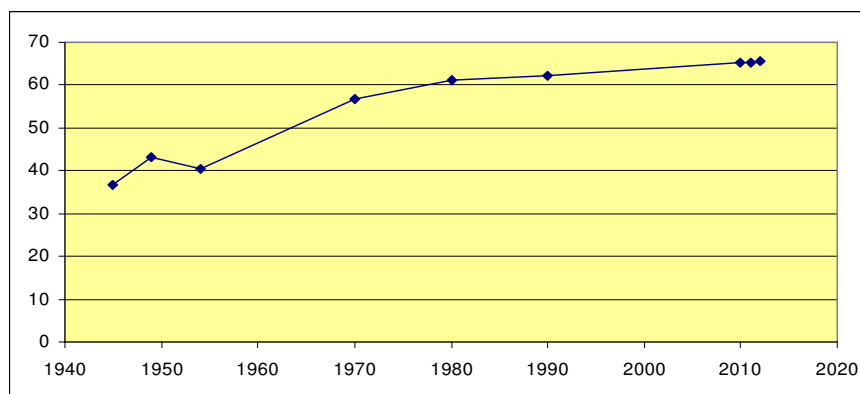
A4 - Le retour en force de l'École Publique, irréversible ?

Beaucoup le laissent entendre... Tous les Républicains le souhaitent. Mais avant tout jugement péremptoire, il est bon de se pencher sur les raisons de ce phénomène. Si la progression de la démographie et l'étalement urbain doivent être cités comme une réalité pérenne, on avance généralement d'autres raisons : l'évolution des mentalités, l'éclatement de certaines institutions (la CFTC, qui donne naissance à partir du milieu des années 1960 à la CFDT, dont les adhérents choisissent souvent l'école publique), l'affadissement des pesanteurs sociales du passé, dans la famille et dans la commune, la perte d'influence de l'Église catholique (taux de pratique religieuse inférieur à 6% en Loire-Atlantique, alors qu'il était de 35% au début des années 1960), même s'il n'y a pas de lien direct de cause à effet.

En tout cas, le renforcement de l'École Publique et sa renaissance en milieu rural en Loire-Atlantique « offre un bon exemple des dynamiques du changement social » (Jean Renard – Géographe et professeur honoraire à l'université de Nantes, 2012).

Progression des effectifs de l'école publique, en pourcentage des enfants scolarisés (maternelle et élémentaire)

1945 : 36,58%	1990 : 62,05%
1949 : 43,14%	2010 : 65,13%
1954 : 40,60%	2011 : 65,18%
1970 : 56,67	2012 : 65,54%
1980 : 61,13%	



Lors de cette rentrée 2012, ce sont 1 281 élèves nouveaux qui ont été inscrits dans les écoles publiques.

Pour la rentrée 2013, les prévisions annoncent plus de 1 300 élèves supplémentaires.

(Et pourtant, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est passé de 30% à 8% en 15 ans !)

Dans toutes les villes de la 1^{ère} couronne de Nantes, les effectifs des écoles publiques ont très largement dépassé ceux du privé.

A titre d'exemple, à la Chapelle-sur-Erdre, en 1969, 18% des enfants fréquentaient l'école publique. En 2011, ils sont 78,84%.

A Nantes, en 2011, pour la première fois, le pourcentage des élèves scolarisés à l'école publique dépassait 70%.

Rappelons pour mémoire que les élèves accueillis dans les structures d'intégration scolaire (CLIS...), d'enseignement adapté (SEGPA), le sont à plus de 95% dans l'enseignement public. Rappelons également que l'enseignement public accueille 95% des élèves de nationalité étrangère.

En Loire-Atlantique, on a rouvert l'Ecole Publique dans des dizaines et des dizaines de communes, en milieu périurbain et rural, où elle était fermée depuis parfois plus d'un demi-siècle. (voir liste des communes en annexe).

Et au fur et à mesure de la longue phase de la mise en place de la scolarité obligatoire et de la massification de l'enseignement, le CDAL n'a jamais manqué une occasion de soutenir la création d'un réseau d'établissements d'enseignement secondaire répondant aux besoins.

- Au niveau des collèges, les CES prenant le relais des cours complémentaires, ce ne sont pas moins de 22 nouveaux collèges qui ont été créés depuis 30 ans, les derniers en date étant ceux de Ligné (2011) et d'Héric (2012) qui sont déjà au maximum de leur capacité d'accueil. Certes 9 cantons ne sont pas encore pourvus d'un collège, tous en milieu rural. Mais les projets fleurissent : Vertou (2^{ème} collège), Clisson (2^{ème} collège), Saint-Philbert (2^{ème} collège), secteur Nantes-Est-, secteur Pontchâteau, secteur Savenay.

Deux collèges sont en cours de reconstruction (St-Herblain, St-Nazaire). Un agrandissement est commencé (Chantenay à Nantes). Cela vient s'ajouter à la reconstruction de collèges à Nantes : Stendhal et Malakoff-Pré Gauchet.

Le budget annuel du Conseil Général consacré à l'investissement passe de 31,2 M€ en 2001 à 44 M€ en 2014.

- Quant aux lycées, en 20 ans, on en a créé 6 dans l'enseignement public, la plupart du temps polyvalents, dont le lycée agricole Jules Rieffel de Saint-Herblain, tant attendu.

Un nouveau lycée ouvrira sur l'Île de Nantes dans les toutes prochaines années, ainsi qu'à Clisson.

En Loire-Atlantique, on dénombrait à la rentrée 2011, 251 716 élèves scolarisés, de la maternelle aux classes post-baccalauréat. Soit une augmentation de 7 000 élèves par rapport à la rentrée 1985 (préélémentaire, élémentaire, collèges et lycées).

Cette augmentation du nombre d'élèves, l'enseignement public en bénéficie davantage que l'enseignement privé

En effet, de 1985 à 2011, la proportion d'élèves accueillie par l'enseignement public augmente de 3%, passant de 59,57% à 62, 52% du total des élèves.

Concernant les écoles (maternelles et élémentaires), il aura fallu plus de 60 ans pour inverser la tendance et les proportions public-privé. Mais c'est fait !

B-

1962-2012 : LES GRANDES ETAPES DE L'ACTIVITE DU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION LAÏQUE

Suite à la pétition nationale et au serment de Vincennes (1960), dont les acteurs se font de plus en plus rares, le CDAL perpétue la tradition : chaque fois que l'Etat se propose de servir davantage de subventions à l'enseignement privé, souvent au détriment du Service public, il prend toute sa part aux réactions du Comité National d'Action Laïque.

Chaque fois qu'il s'est agi d'implanter le Service Public d'Education partout, dans chaque commune, en application de la loi ; chaque fois qu'il s'est agi de créer un collège ou un lycée pour répondre aux besoins reconnus, il a joué tout son rôle.

Dans ces deux domaines, les deux axes de l'action du CDAL, voici les principales étapes, depuis 50 ans, et notamment les plus spectaculaires,

Notons que si la plupart des communes ou les autres collectivités ont appliqué la loi, de leur propre initiative, ou à la demande des autorités et du CDAL, dans d'autres cas, elles ont opposé un refus ou traîné les pieds : les demandes d'ouverture, de réouverture d'école ou de classes ont été parfois l'objet de conflits, "*suite aux enjeux aux élections locales avec les « enracinés » et les municipalités en place*". (J. Renard). Très souvent, sollicité en soutien par les militants locaux, le CDAL a aidé à débloquer des situations conflictuelles.

B1 - Rappel

Après la guerre (1939-45), les 2 grands centres urbains de Loire-Inférieure sont à reconstruire...

1945 : les écoles publiques n'accueillent que 36.58 % des élèves scolarisés

Début de la reconstruction (Nantes-St-Nazaire)

1949 : l'enseignement public regroupe 43.14 % des élèves dans les écoles

Années 1950 : baisse de la natalité, exode rural, affectant notamment le nord du département

Malgré la résistance des amicalistes regroupés au sein de la FAL, on continue à fermer des écoles publiques en milieu rural. Les Francas sont créés

1958

Adresse du CDAL à l'opinion, lors des élections

1960 : pétition nationale contre l'application de la loi Debré, (plus de 10 millions de signatures, 1 électeur sur 2 en France)

115 647 signatures collectées en Loire-Atlantique.
1300 personnes montent à Vincennes en juin 1960

B2 – A partir de 1962, le CDAL est opérationnel dans le département

LE CONTEXTE	L'ACTION DU CDAL	LES REPERES
1965	Les 5 CDAL de l'Académie de Nantes adoptent une résolution et s'adressent à l'opinion publique.	
1967		33 communes sont sans école publique en Loire-Atlantique. A la rentrée, 9 écoles rurales ont été fermées.
1970	Le CDAL organise, avec le soutien des partis politiques progressistes, des organisations syndicales et des associations de défense des libertés, un rassemblement à Nantes, s'adressant aux laïques de l'Ouest.	56.67 % des élèves en Loire-Atlantique sont scolarisés dans les écoles publiques. Et pourtant, il y a encore 42 communes sans école publique (dont 1 commune sur 3 de 1 000 à 2 000 habitants).
1971 : Loi Pompidou : pérennisation du contrat simple institué par la loi Debré.		
1972	Colloque du CNAL pour la nationalisation laïque de l'enseignement (avec la participation des organisations syndicales ouvrières, des partis de gauche et des associations philosophiques). Le projet prévoit la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat, et définit la volonté d'organiser une gestion démocratique tripartite de l'Education Nationale (Administration, Parents, Personnels).	
1977 : A. Chénard élu maire de Nantes.	Fête du Centenaire de l'École Publique et Laïque à Nantes	
1978 : réouverture de l'école de Mouzillon (Canton de Vallet) fermée depuis plus de 30 ans.	Le CDAL salue cette réouverture, amorce de la reconquête du milieu rural par l'école publique. Elle suit celles de Cheméré, Grandchamp, Le Bignon et Vieillevigne.	

LE CONTEXTE	L'ACTION DU CDAL	LES REPERES
<p>1980</p>	<p>Teillé (Pays d'Ancenis) : manifestation du CDAL le 15 novembre pour l'ouverture de classes nécessaires. Audience à la sous Préfecture d'Ancenis</p>	<p>Pour la 1^{ère} fois depuis plus de 40 ans, le pourcentage des élèves scolarisés à l'école publique dépasse 60 % : 61.13 %</p> <p>2012 : L'école publique a 6 classes à Teillé.</p>
<p>1981</p>	<p>Fermeture de l'école de Treffieux (canton de Nozay)</p>	
<p>1982</p> <p>Le ministre Savary travaille au projet d'unification laïque de l'enseignement, mais celui-ci n'avance pas.</p>	<p>Rentrée : Réouverture des écoles à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petit Mars (après manifestation soutenue par le CDAL) - Casson - Port Saint Père - La Planche (école fermée depuis 40 ans) <p>Le CNAL prépare depuis plusieurs mois la fête du centenaire des lois qui ont fondé l'école laïque.</p> <p>Le CDAL de Loire-Atlantique organise le déplacement au Bourget (1 train spécial de militants enthousiastes !)</p>	<p>En 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 classes à Petit Mars - 10 classes à Casson - 9 classes à Port St Père - 4 classes à La Planche <p>Fête du Centenaire des lois fondatrice de l'Ecole Laïque le 9 mai 1982 au Bourget</p>
<p>1983 : dès septembre s'enclenche la préparation de la manifestation interrégionale du CNAL, pour exiger « le développement, la transformation et l'unification laïque du système éducatif ».</p>	<p>Le CDAL, avec ses composantes et les organisations amies, s'investit pleinement pour la journée du 27 novembre 1983, la plus importante manifestation jamais mise sur pied à Nantes autour d'une idée (plus de 150 000 personnes) : <u>la seule école libre, c'est l'école laïque.</u></p> <p><i>« Il pleuvait et ventait à faire peur... Vous êtes venus, la liberté au cœur, foule immense, que mille tempêtes n'auraient pas entravée...</i></p> <p><i>Quoi qu'il arrive, en ces temps de haines imbéciles et de mensonges que, seule, la Laïcité peut endiguer, vous n'oublierez jamais ce 27 novembre-là... Merci à vous tous venus exprimer une même volonté de sauvegarder et de promouvoir ce qui unit.»</i> (Michel Bouchareissas).</p>	<p>1983 : 40 communes sans école publique en Loire-Atlantique</p>

LE CONTEXTE	L'ACTION DU CDAL	LES REPERES
<p>1984 : les militants des organisations du CDAL se retrouvent nombreux pour organiser les manifestations d'avril 1984 (plusieurs milliers de personnes à <u>Nantes</u>, mais déçus par la « trahison » du Président de la République, ils recentrent leur action vers le local pour imposer la réouverture des écoles publiques.</p>	<p>Plusieurs projets de réouverture d'écoles existent, les élèves sont présents à la rentrée</p> <p><u>Bouée</u> : (canton de Savenay) « Bravo, M. le Maire », titre la Vie Laïque (FAL). En effet, l'école, fermée depuis 14 ans, ouvre dans des locaux corrects ».</p> <p>Des élus d'un autre temps (La Vie Laïque)</p> <p><u>Plessé</u> : 7 septembre. L'école publique est installée dans le bourg, en plein air, sur la place devant la mairie. Il faudra quelques jours pour que les élèves rejoignent des locaux enfin aménagés.</p> <p><u>Frossay</u> : (canton de St Père en Retz). Les 25 élèves et leur institutrice sont accueillis sous tente, avec du matériel de fortune... Dans la nuit du 13 septembre, le CDAL investit les locaux de l'ancienne école : le maire finit par signer le PV d'installation de l'institutrice..</p> <p><u>Arthon en Retz</u> : (canton de Pornic). 35 élèves sont installés par des militants dans une salle sonore, « aux murs verdâtres et à l'odeur de moisi ». Il faudra attendre 2 semaines pour qu'ils soient accueillis dans une salle municipale !</p> <p>Sur ces 3 derniers sites, le CDAL prend le relais des militants locaux pour organiser des rassemblements imposants : du jamais vu dans ces communes !</p> <p><u>Trans sur Erdre</u> (canton de Riaillé). Après le référendum de juillet, la classe maternelle ouvre à la rentrée</p>	<p>Nombre de classes à la rentrée 2012</p> <p>Bouée : 3 classes</p> <p>Plessé : 10 classes</p> <p>Frossay : 10 classes</p> <p>Arthon en Retz : 8 classes</p> <p>Trans/Erdre : 5 classes</p>

LE CONTEXTE	L'ACTION DU CDAL	LES REPERES
1985 : cinquantenaire de la FAL	<p>Rentrée 1985 : réouverture de l'école à Couffé, Fay de Bretagne, Joué sur Erdre.</p> <p>Dans ces deux dernières communes, le CDAL interviendra durant de nombreux mois.</p> <p>Il exige de l'Etat qu'il s'inscrive les dépenses afférentes au budget des communes refusant de faire face à leurs obligations.</p> <p>A la Chapelle St Sauveur (Canton de Varades), le CDAL, après de longs mois d'intervention et une manifestation, enregistre l'ouverture de la 2^{ème} classe.</p>	<p>Manifestations à Andrezé (49) pour la réouverture de l'école.</p> <p>Soutien du CDAL 44.</p>
Rentrée 1987	<p>Intervention du CDAL pour obtenir la réouverture de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Monnières (après 11 ans de fermeture) - A St Lumine de Coutais (après 40 ans sans école publique) 	<p>30 communes sans école publique</p>
1989	<p>Fermeture : école de Bonnoeuvre (canton de ST Mars la Jaille) par manque d'élèves. Dernière école rurale à avoir fermé ses portes.</p>	
1990	<p>Si à Chauvé (canton de Port St Père), l'école est installée correctement, en 1990, à Joué sur Erdre (canton de Riaillé), le CDAL a dû se intervenir pour obtenir l'ouverture des classes à l'école du bourg (printemps 1998)</p>	<p>En 2012 :</p> <p>Chauvé : 6 classes</p> <p>Joué/Erdre : 6 classes</p> <p>Le pourcentage des élèves scolarisés dans l'enseignement public (écoles) progresse : 62.05 %</p>
<p>1994 : à un an de l'élection présidentielle, le gouvernement fait voter en séance de nuit à l'Assemblée, la loi bourg-Broc autorisant le financement des investissements de l'enseignement privé, loi invalidée par le Conseil Constitutionnel</p>	<p>Le CNAL appelle à une manifestation nationale à Paris, le 16 janvier 1994. La mobilisation, dans un laps de temps pourtant réduit, est exceptionnelle (plus d'un million de personnes).</p> <p>La loi est retirée.</p> <p>Une fois encore, la Loire-Atlantique envoie à Paris un train de militants.</p>	

LE CONTEXTE	L'ACTION DU CDAL	LES REPERES
De 2010 à 2012	<p>L'école est réouverte dans douze communes. La plupart des maires appliquent la loi. Le Maire de Pannecé (Canton de Riaillé), rachète même les locaux de l'école privée pour y installer l'école publique (rentrée 2002).</p> <p>Pour la réouverture de Rougé (2003), la manifestation du printemps 2002 aura été nécessaire.</p> <p>L'école de Moisdon-la-Rivière fut rouverte en 2006, après 2 manifestations du CDAL en 2004 et 2006</p>	<p>2010 : dans le département 65.13 % des élèves scolarisés le sont dans les écoles publiques.</p> <p>2012 : le pourcentage progresse : 65.54 %</p>
Rentrée 2013 : les effectifs de l'enseignement public sont encore prévus en augmentation (près de 1 400)	<p>A Jans (Canton de Derval), plus de 60 élèves sont inscrits, depuis plus de 2 ans. L'ouverture de l'école est enfin prévue à la rentrée 2013, dans des locaux neufs.</p> <p>A Marsac-sur-Don (Canton de Guéméné Penfao), des parents interviennent pour la réouverture de l'école depuis près de 5 ans. Elle est prévue pour la rentrée 2013.</p> <p>Dans ces 2 communes, le CDAL est venu en soutien des associations locales créées ad-hoc.</p>	<p>A la rentrée 2013 : seules 16 communes du département seront dépourvues d'une école publique.</p>

« La création ou la renaissance de l'École Publique est un symbole de vitalité démographique et de libre choix de l'enseignement laïc et gratuit au lieu de résidence ». (Danielle Rapetti-2010)

Mutations de populations, avec l'étalement urbain, évolution des mentalités, changements sociétaux, autant d'explications au renouveau de l'Ecole Publique.

Faut-il croire que les propos tenus par nos anciens ont aussi porté leurs fruits ? Ainsi, le chroniqueur de la Vie Laïque, organe de la FAL, écrivait en mai 1950 :

« La création journalière de nouvelles écoles privées, les écoles « chrétiennes », ne répond à aucun besoin et le plus clair résultat en est d'accentuer la division entre gens d'un même pays »...

*Pour répondre à cette campagne, Laïques mes amis, ne tombons pas dans le piège d'une défense laïque doctrinale ou politique qui fait le jeu de nos adversaires : n'ayons nulle crainte à leur montrer que la critique ne peut nous atteindre, même sur le plan religieux dont ils se font, on ne sait pourquoi, une sorte de monopole. **Etre laïque, ce n'est pas exclure, mais accueillir ; ce n'est pas réprouver, mais respecter ; c'est pratiquer la tolérance et l'amitié ; c'est « insister sur les devoirs qui rapprochent les hommes et non sur les dogmes qui les divisent ». C'est appliquer en somme la grande leçon de la fraternité humaine ».***

C'est en tout cas dans ce sens qu'a œuvré le CDAL depuis 50 ans et qu'il entend poursuivre son action :

- Le financement de l'Ecole Publique, la seule école libre, doit rester la priorité.
- L'application de la loi dans chaque commune, pour ouvrir l'école publique quand le besoin est reconnu.
- La création d'établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées), pour répondre aux demandes et aux besoins recensés.

Il reste à la disposition des parents, des amicalistes, des associations pour les aider à faire aboutir leurs demandes.

« La victoire de la Laïcité ne dépend que de nous » disait un des fondateurs du CDAL au début des années 1960. C'est toujours d'actualité.

C-

1962-2012 : LA REOUVERTURE D'ÉCOLES PUBLIQUES

COMMUNE	DATE DE REOUVERTURE	NOMBRE DE CLASSES RENTREE 2012
Avant 1970		
Saint-Viaud (2ème classe)		6
Chéméré		8
Années 1970		
Mouzeil (2ème classe)	1972	8
Le Fresne-sur-Loire	1972	4
Grandchamp des Fontaines	1972	18
Le Bignon	1973	9
Vieillevigne	1974	10
Mouzillon	1979	7
Années 1980		
Ligné	1980	15
Casson	1982	10
Port Saint-Père	1982	9
Petit Mars	1982	13
Teillé (2ème classe)	1982	6
La Planche	1982	4
Bouée	1984	3
Frossay	1984	10
Arthon - en -Retz	1984	8
Trans-sur-Erdre	1984	5
Plessé bourg	1984	10
La Chapelle Saint-Sauveur (2è classe)	1984	3

COMMUNE	DATE DE REOUVERTURE	NOMBRE DE CLASSES RENTREE 2012
Fay de Bretagne	1985	8
Couffé	1985	7
Rouans	1985	9
Monnières	1987	6
Saint-Lumine de Coutais	1987	5
Années 1990		
Joué-sur-Erdre bourg	1998	6
Années 2000		
Chauvé	2000	6
Pannecé	2002	8
Rougé	2003	4
La Limouzinière	2004	7
Vay	2005	6
La Chevallerai	2006	5
Paulx	2006	5
Moisdon la Rivière	2006	4
La Rouxière	2007	5
Belligné	2007	4
Saint-Lumine de Clisson	2008	6
Corcoué-sur-Logne	2009	7
Années 2010		
Saint-Etienne de Mer Morte	2010	3
Les Touches	2012	6

D-

RENTREE 2012 : LES COMMUNES SANS ECOLE PUBLIQUE DANS LE DEPARTEMENT


COMMUNES	DERNIER RECENSEMENT NOMBRE D'HABITANTS	CANTONS
La Roche Blanche	1200	Ancenis
Jans **	1064	Derval
Marsac-sur-Don **	1416	Guéméné-Penfao
Pierric	909	Guéméné-Penfao
Grand Auverné	729	Moisdon la Rivière
Villepot	668	Rougé
Juigné les Moutiers	330	St Julien de Vouvantes
La Chapelle Glain	801	St Julien de Vouvantes
Bonnœuvre	574	St Mars la Jaille
Le Pin	697	St Mars la Jaille
Maumusson	969	St Mars la Jaille
St Sulpice des Landes	636	St Mars la Jaille
Puceul	942	Nozay
Treffieux	720	Nozay
La Remaudière	1065	Le Loroux Bottereau
St Hilaire de Clisson	1973	Clisson
La Marne	1345	Machecoul
St Même le Tenu	1151	Machecoul

** ouverture prévue en 2013

1983 : 40 COMMUNES SANS ECOLE PUBLIQUE.....

1. ROUGE
2. PIERRIC
3. TREFFIEUX
4. JANS
5. MARSAC SUR DON
6. VAY
7. PUCEUL
8. LA CHEVALLERAI
9. MOISDON LA RIVIERE
10. JUIGNE LES MOUTIERS
11. LA CHAPELLE GLAIN
12. ST SULPICE DES LANDES
13. LE PIN
14. TRANS SUR ERDRE
15. LES TOUCHES
16. PANNECE
17. MAUMUSSON
18. LA ROCHE BLANCHE
19. BELLIGNE
20. COUFFE
21. PLESSE BOURG
22. FAY
23. BOUEE
24. FROSSAY
25. CHAUVE
26. ARTHON BOURG
27. ROUANS
28. ST MEME LE TENU
29. ST LUMINE DE COUTAIS
30. PAULX
31. LA MARNE
32. ST ETIENNE DE MER MORTE
33. LA LIMOUZINIERE
34. CORCOUE SUR LOGNE
35. MONNIERES
36. ST LUMINE DE CLISSON
37. ST HILAIRE DE CLISSON
38. LA REMAUDIERE
39. GRAND AUVERNE
40. VILLEPOT
41. BONNOEUVRE



 Communes sans école publique en 2012
Réouvertures de 1983 à 2012

.....**2012** : 18 COMMUNES SANS ECOLE PUBLIQUE